



Madame Maggie De Block

Ministre de la Santé
Boulevard du Jardin Botanique 50/175
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 4 mars 2020

Objet : Recommandation concernant le remboursement de la logopédie monodisciplinaire pour les enfants ayant un QI inférieur à 86.

Madame la Ministre de la Santé,

Ce vendredi 6 mars aura lieu la **journée internationale de la logopédie**. Malheureusement, pour bon nombre d'enfants et de familles, ce ne sera pas une célébration.

En 2015, nos trois organisations vous interpellaient concernant le non-remboursement de la logopédie – dans le cadre monodisciplinaire – pour les enfants dont le quotient intellectuel est inférieur à 86. Depuis lors, la situation est restée inchangée, laissant toujours à charge des familles les frais considérables liés à ces soins.

A raison de 2 séances par semaine, et pour un coût moyen de 25€ par consultation, cela représente un **surcout pour les familles de 200€ par mois**. Faute de ressources financières suffisantes, elles doivent donc souvent renoncer à un suivi logopédique intensif, avec toutes les conséquences négatives que cela peut avoir sur le développement de leur enfant.

La situation devient donc, si elle ne l'était pas déjà, intenable.

Si les familles font appel à des logopèdes dans le cadre monodisciplinaire – le plus souvent en complément d'un suivi en CRA – c'est bien parce que cela répond à des besoins réels, notamment en ce qui concerne un suivi précoce, intensif et flexible, que n'offrent ni l'enseignement spécialisé, ni les centres de réadaptation ambulatoire. Ces dispositifs sont certes intéressants dès lors qu'ils sont complémentaires à une offre diversifiée et accessible à tous, sans discrimination liée au quotient intellectuel. Le seuil de 86 étant par ailleurs arbitraire et ne répond à aucun standard de la littérature scientifique.

En annexe, vous trouverez notre recommandation détaillée par laquelle **nous demandons de supprimer le critère de quotient intellectuel de la nomenclature.**

Nous restons à votre entière disposition pour entamer le dialogue et espérons qu'une solution sera trouvée rapidement.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre de la Santé, l'expression de nos salutations distinguées.

Bernard DE VOS
Délégué Général aux
Droits de l'Enfant

Thomas DABEUX
Inclusion ASBL

Patrick CHARLIER
Directeur d'UNIA

Transmis pour information :

- aux députés de la commission fédérale Santé et Egalité des Chances ;
- aux députés de la Commission Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- à Madame la Ministre de l'Education en Fédération Wallonie-Bruxelles, Caroline DESIR ;
- au Conseil Supérieur National de la Personne Handicapée ;
- à la Ligue des Familles ;
- à François PERL, directeur général de l'INAMI ;
- aux fédérations des logopèdes (ASELF ; UPLF ; VVL).